



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026

N° C07_05_2026_12 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Constitution de la Commission Consultative d'Évaluation et du Suivi (CCES) - Désignation des représentants

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	79	2	81	5

Pour : 81	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRETNET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, BAUDRIT Isabelle, CHAILLER Catherine, DUCOURTIEUX Jean-Claude, CHESNEAU Etienne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, MOREAU Olivier, GALIGAZON David, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BEURET Lucie (pouvoir donné à ÉMERIT Christian), GUÉRY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, LEVASSEUR Dominique, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

**Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) -
Constitution de la Commission Consultative d'Évaluation et du Suivi (CCES) -
Désignation des représentants**

Vu le décret n°2015-662 du 15 juin 2015, relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets, venant détailler concrètement les dispositions initiales du Code de l'Environnement et rendant impérative la mise en œuvre de ces programmes.

Vu le décret n°2015-662 du 15 juin 2015 précisant que les PLPDMA doivent être élaborés par les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets.

Vu la délibération n°C01-07-2021 approuvant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le 1er juillet 2021, la communauté de communes Mellois en Poitou a approuvé son premier Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), dont l'échéance est fixée à juin 2027.

Les démarches engagées en vue de l'élaboration d'un nouveau PLPDMA ont débuté.

Conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, une Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) doit être constituée. Sa composition n'étant pas fixée par les textes, il appartient à la collectivité de la déterminer librement.

Cette commission constitue une instance de concertation et d'échanges. Elle a notamment pour rôle :

- de participer à l'élaboration du PLPDMA ;
- de se prononcer sur l'état d'avancement des actions ;
- de contribuer à la définition des programmes d'actions annuels.

Compte tenu de l'élaboration du nouveau PLPDMA et du renouvellement du conseil communautaire, il convient de fixer la composition de cette commission.

Dans un souci de représentation des acteurs du territoire concernés par la gestion des déchets, il est proposé d'organiser la CCES autour de quatre collèges :

Collège « Collectivité territoriale compétente »

- le Président de la communauté de communes (membre de droit) ;
- le Vice-Président délégué à la politique des déchets (membre de droit) ;
- 5 représentants désignés par le conseil communautaire.

Collège « Institutionnels »

- Un représentant de l'ADEME (agence de la transition écologique, anciennement agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie),
- Un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- Un représentant de l'éco-organisme CITEO.

Collège « Associatifs »

- Un représentant de La Bétâ-Pi,
- Un représentant des Ateliers de la simplicité,
- Un représentant de l'épicerie sociale,
- Deux représentants de la Fédération des acteurs du réemploi et de la réparation,
- Un représentant de l'association ECEMER,
- Un représentant de l'Association Solidarité Terres du Monde.

Collège « Autres collectivités »

- Un représentant du SMITED (Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets),
- Un représentant du conseil régional.

Les membres de la CCES pourront être associés aux groupes de travail relatifs à l'élaboration du PLPDMA.

La commission se réunira au moins une fois par an afin de dresser un bilan des actions engagées. Elle pourra être réunie autant que de besoin par son président.

Afin de permettre le lancement des travaux, il convient de désigner les représentants du conseil communautaire.

Il est proposé de ne pas recourir au scrutin secret, sous réserve de l'accord unanime du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la composition de la Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) telle que définie ci-dessus ;
- DÉSIGNER pour siéger au sein de la CCES, aux côtés du président de la communauté de communes et du vice-président délégué à la politique des déchets, membres de droit, les conseillers communautaires suivants :
 - Monsieur Eric BERNARD
 - Monsieur Christian BAUMGARTEN
 - Monsieur Rudy SUIRE
 - Madame Sylvie DENOËL-MAZOYER
 - Monsieur Cyril BALLAND

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président